

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le vingt-quatre octobre, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du dix-neuf octobre 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Marie MORVAN, Patricia SIKORA; Messieurs Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Sonia BORNE et Monsieur Benjamin BARBIER

Ordre du jour :

- ◆ **Salle multi-activités : engagement à réaliser et à financer le projet**
- ◆ **Construction atelier communal : demande de subvention**
- ◆ **Rue du Verjoulot : demande de subvention pour réfection de voirie et trottoirs**
- ◆ **Chemin de Verdi : demande de subvention pour réfection de voirie**
- ◆ **Rue St Martin : demande de subvention pour réfection de voirie**
- ◆ **AEP rue de Vennans : demande de subvention**
- ◆ **AEP rue du Charmey : demande de subvention**
- ◆ **Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique**
- ◆ **Décision modificative : budget principal et eau**
- ◆ **Questions diverses :**
 - **Colis des anciens**
 - **Intercommunalité**
 - **MCPL, organisation téléthon**
 - **ELAN, proposition d'acquisition des chapiteaux de la CCVA**
 - **Date de la prochaine réunion**

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016 avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

2016- 52 : Salle multi-activités- demande de subvention dans la phase programme

Dans le cadre du projet de construction d'une salle multi-activités, Monsieur le Maire propose la poursuite du projet et propose de demander l'aide financière du département, de l'Etat et de la région.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec:

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- De s'engager à réaliser et financer les travaux de la salle multi-activités, dont le montant s'élève à 1 446 312 € HT.
- De se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres 100 000 €
 - Emprunts 787 493 €
 - Subventions 558 819 €
- De solliciter en conséquence le soutien financier du département, de l'Etat (DETR), de l'ADEME et de la région au titre du programme Efiilogis.
- De s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision d'attributive de subvention.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

2016-53 : Construction atelier communal – demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de construction d'un atelier communal pour stocker le matériel de la commune.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : construction d'un atelier communal,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
Fonds libres = 10879 € HT, Subventions = 3627 € HT,
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

2016-54 : rue du Verjoulot – demande de subvention pour réfection voirie et trottoirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'état de la voirie et des trottoirs rue du Verjoulot nécessite une réfection totale.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection de voirie en enrobé et trottoirs,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet de 100ml de bordures, 500m2 de trottoirs en enrobé et 2000m2 d'enrobé sur voie, (en attente de réception de chiffrage).

- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

2016-55 : Chemin de Verdi - demande de subvention pour réfection voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la voirie chemin de Verdi nécessite une réfection.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection de voirie en enrobé,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet de 3600m2 d'enrobé sur voie, (en attente de réception de chiffrage),
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

2016-56 : Rue St Martin – demande de subvention pour réfection voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie la voirie rue St Martin nécessite une réfection.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection de voirie en bicouche,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet de 1500m2 de bicouche sur voie, (en attente de réception de chiffrage),
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

2016-57 : AEP rue de Vennans : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de renouvellement de la conduite d'eau rue de Vennans.

En vue de présenter les demandes de subvention au département et agence de l'eau, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE rue de Vennans dont le coût prévisionnel s'élève à 59 705.50 € HT,
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises,

- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau,
- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres,
- d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Conseil Départemental la subvention de l'agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
- de demander l'autorisation auprès du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif (Eau) 2017.

2016-58 : AEP rue du Charmey : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de renouvellement de la conduite d'eau rue du Charmey.

En vue de présenter les demandes de subvention au département et agence de l'eau, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE rue du Charmey dont le coût prévisionnel s'élève à 43 219.00 € HT,
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau,
- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres,
- d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Conseil Départemental la subvention de l'agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
- de demander l'autorisation auprès du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif (Eau) 2017.

2016-59 : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés public et notamment son article 28 concernant les groupements de commandes.

Il est rappelé les éléments suivants :

Le 30 mars 2015, le Grand Besançon et la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) ont répondu ensemble à l'appel à projet « Territoires à énergie positive » (TEPOS), lancé conjointement par l'ADEME, la Région Franche-Comté et la DREAL Franche-Comté.

Par courrier du 15 juillet 2015, le Grand Besançon et la CCVA ont été déclarés lauréats. Dans ce cadre, des financements d'animation et de conseils sont accordés à la CCVA. Le projet TEPos a amené la CCVA en partenariat avec la CAGB à signer un COTEC (Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat. Les prestations qui seront accompagnées ont pour objectifs de réduire les consommations et les dépenses d'énergie, d'éliminer les équipements vétustes, de mettre aux normes les installations et d'améliorer la sécurité et la

qualité de service. Pour identifier précisément les travaux à entreprendre un diagnostic doit être réalisé en amont.

Par conséquent, la CCVA propose aux communes de son territoire de réaliser ce diagnostic énergétique avec un groupement de commandes.

Ce diagnostic est subventionné par l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Effilogis.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a répondu favorablement à la proposition de la CCVA pour faire réaliser ce diagnostic énergétique complet et exhaustif sur 4 bâtiments communaux concernés par l'audit « bâtiments publics du territoire communal » sélectionnés et détaillés ci-dessous :

- Bâtiment du secrétariat de marie
- Bâtiment bibliothèque et salle du conseil
- Bâtiment mairie de Lusans
- Bâtiment Ecole

Cette étude vise à :

- ✓ La collecte préalable des renseignements : analyse fine des données techniques du site et comportementales des utilisateurs.
- ✓ L'analyse de l'état initial, des consommations et modélisation.
- ✓ L'analyse des opportunités de recourir aux énergies renouvelables.
- ✓ La proposition de scénarios d'améliorations, de hiérarchisation des solutions et de montage financier. Un des scénarios d'amélioration proposera une rénovation énergétique performante (niveau BBC rénovation). Les propositions de travaux sont évaluées en coût d'investissement, en gains de confort et d'énergie, ainsi qu'en matière d'impact environnemental.
- ✓ La rédaction du rapport et restitution des résultats. Les propositions de l'audit sont commentées aux techniciens et aux décideurs du projet. Une synthèse regroupe l'ensemble des mesures d'amélioration proposées et des coûts estimés des projets par zone des bâtiments.

Le diagnostic énergétique portera sur les seuls bâtiments publics du domaine communal sélectionnés par la commune et listés ci-avant.

Sont exclus de ce groupement de commandes tous les autres bâtiments non listés.

Ce diagnostic énergétique devra constituer un élément décisionnel fiable pour la commune permettant de cerner les travaux à entreprendre sur ses bâtiments et les coûts de travaux de ces opérations.

Si elle le souhaite, la commune pourra à sa propre initiative, entreprendre les travaux de réhabilitations et de rénovations thermiques de ses bâtiments et participer à une seconde phase d'opération qui pourrait consister à mettre en place un groupement de commandes pour une prestation globale de maîtrise d'œuvre afin d'être accompagnée techniquement dans la réalisation des travaux. Le cas échéant, cette seconde opération fera également l'objet d'une délibération dédiée.

Pour mener à bien ce diagnostic énergétique, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre les communes participantes. Une convention constitutive précise les modalités de ce groupement et sera signée entre les communes et la CCVA. La CCVA est désignée coordonnateur du groupement. Celle-ci est mandatée pour mener toute la procédure de passation et d'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres. En conséquence, ceux-ci sont solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le coordonnateur paie l'ensemble des factures afférentes au marché relevant de la présente convention. Chaque membre du groupement rembourse au coordonnateur la part du marché correspondant à ses besoins propres. Le coût exact de la prestation est fonction du nombre de bâtiments audités et de leur surface respective. Le coordonnateur émettra un titre de recette et adressera une demande de remboursement chiffrée et détaillée à chaque membre du groupement.

Vu l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la communauté de communes de Vaïte-Aigremont,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- D'adhérer au groupement de commandes avec les communes participantes et la CCVA pour la réalisation de ce diagnostic énergétique sur ses bâtiments communaux sélectionnés.
- Désigne la CCVA comme coordinateur du groupement de commandes.
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et notamment l'article 9 sur les dispositions financières.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les actes afférents à cette décision.
- Approuve le lancement de la consultation pour la conclusion de marché.
- Autorise Monsieur le Président de la CCVA à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché issu du groupement de commandes dont notamment la signature du marché.
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- Autorise le Président de la CCVA à solliciter l'ADEME et le Conseil Régional pour bénéficier des subventions « Diagnostic Energétique dans le cadre du programme Effilogis ».

2016-60 : Décision modificative n° 3 – Budget principal

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

	<i>Fonctionnement dépenses</i>	
O23	Virement à la section d'investissement	- 4 365,00 €
615231	Voirie - Réparation ECP Le Verjoulot remplacement horloge programmable	985,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires - Francas - 3ème acompte 2016	11 250,00 €
6718	Charges exceptionnelles - frais recouvrement Cie Cartes Carburant	100,00 €
	TOTAL	7 970,00 €
	<i>Fonctionnement recettes</i>	
748314	Dotation unique compensation TP - compte à compte	58,00 €
74833	Etat compensation CET (CVAE-CFE) - compte à compte	- 58,00 €
	TOTAL	- €
	<i>Investissement dépenses</i>	
2031	Frais d'études - Diagnostic ECP par PETR du Doubs Central	360,00 €
21312	Construction bâtiments scolaires - Moins valeur Ecole sol de classe & portail maternelle	- 1 300,00 €
2152	Installations de voirie - Moins valeur miroir cimetière	- 350,00 €
21534	Réseaux d'électrification - Ext. Réseau ERDF Pré Vignot non prévu	5 100,00 €
21578	Autres matériels et outillages - Moins valeur tondeuse / plus valeur plaque vibrante	- 740,00 €
2183	Mat. De bureau et informatique - Moins valeur ordinateur e.magnus	- 390,00 €
	TOTAL	2 680,00 €
	<i>Investissement recettes</i>	
1323	Subventions département - décision attribution ch. Quenecey	- 365,00 €
1323	Subventions département - décision attribution Salle multiactivités	11 250,00 €
1341	DETR - Accessibilité	- 3 840,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 4 365,00 €
	TOTAL	2 680,00 €

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 48 632 euros passe à 40 662 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la décision modificative n° 3 du budget principal, telle que proposée.

2016-61 : Décision modificative n° 1 – Budget eau

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget eau comme suit :

	<u>Fonctionnement dépenses</u>	
658	Charges diverses gestion courante - Interventions ponctuelles SAUR pour interco.	1 180,00 €
	TOTAL	1 180,00 €
	<u>Fonctionnement recettes</u>	
70128	Autres taxes et redevances - Moins value surtaxe eau	- 2 200,00 €
	TOTAL	- 2 200,00 €
	<u>Investissement dépenses</u>	
203	Frais d'études - Interconnexion annonce légale + mise en ligne A.O.	670,00 €
2158	Installations techniques - Moins value	- 73 600,00 €
2762/041	Créances droit déduction TVA - TVA/Tx interco remboursée par SAUR - Op. ordre	- 14 176,00 €
	TOTAL	- 87 106,00 €
	<u>Investissement recettes</u>	
1313	Subventions département - Tx interconnexion - revue à la baisse (non notifiée)	- 11 814,00 €
2158/041	Autres - TVA sur Tx interco remboursée par SAUR - Op. ordre	- 14 176,00 €
2762	Autres créances immob. TVA remboursée par SAUR	- 14 176,00 €
	TOTAL	- 40 166,00 €
L'excédent prévisible fin 2016 de 29 731 euros passe à 73 291 € (26 351 € en fonctionnement + 46 940 € en investissement) si réalisation de l'emprunt de 100 000 € prévu au BP 2016 et non réalisé au 24/10/2016		

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la décision modificative n° 1 du budget eau, telle que proposée.

Questions diverses.

Colis des anciens

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, d'offrir un panier garni aux administrés de la commune ayant atteint l'âge de 70 ans. La distribution se fera le samedi 17 décembre.

MCPL

Le Moto Club organise le Téléthon sur le terrain de cross.
L'association ELAN participe à cette manifestation en offrant les boissons.
Le bénéfice de la journée sera reversé pour moitié au téléthon et pour moitié à un enfant de Verne atteint d'une maladie génétique rare.

ELAN

La CCVA étant dissoute au 1^{er} janvier 2017, les biens mobiliers sont mis en vente.

A ce titre la CCVA met en vente 3 chapiteaux.
La vente est ouverte aux communes et associations qui doivent motiver leur demande.
L'association ELAN se porte acquéreur des chapiteaux vendus par la communauté de communes et amène donc un courrier de candidature.

Ecole

Un budget a été débloqué par l'Etat pour la mise en sécurité des écoles, collèges, lycées.
Un dossier de subvention a été déposé pour l'école de la commune afin d'installer un système de surveillance de l'entrée.
La subvention attendue est de l'ordre de 80% de la dépense engagée.

Intercommunalité

Le maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités de dissolution de la CCVA effective au 30 juin 2016.

Fibre optique

Le maître d'œuvre pour l'installation de la fibre n'a pas collecté les adresses des habitants de façon correct ce qui pose des problèmes pour les raccordements.
Le problème doit être résolu prochainement avec les responsables du SMIX haut débit et du conseil départemental.

Prochain conseil :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2016-52 : Salle multi-activités, engagement à réaliser et financer le projet
2016-53 : Construction atelier communal, demande de subvention
2016-54: Rue du Verjoulot, demande de subvention pour réfection voirie et trottoirs
2016-55 : Chemin de Verdi, demande de subvention pour réfection voirie
2016-56 : Rue St Martin, demande de subvention pour réfection voirie
2016-57 : AEP rue de Vennans, demande de subvention
2016-58 : AEP rue du Charmey, demande de subvention

2016-59 : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique

2016-60 : Décision modificative n°3 du budget principal

2016-61 : Décision modificative n°1 du budget eau

Sujets abordés :

la : Colis des anciens

lb : MCPL

lc : ELAN

ld : Ecole

le : Intercommunalité

lf : Fibre optique

lg : Prochaine réunion
